

Les violences obstétricales et gynécologiques

*"Le soin ne devrait jamais devenir une expérience
d'humiliation, de peur ou de violence."*



Ressource d'information, de repérage et d'orientation
à destination des professionnel·les et associations
du réseau Silence Allows Violences.



Mieux comprendre la situation

Les violences obstétricales et gynécologiques (VOG) désignent des situations dans lesquelles des actes, paroles ou comportements vécus comme violents, humiliants, non consentis ou irrespectueux surviennent dans le cadre de soins gynécologiques ou obstétricaux.

Elles peuvent avoir lieu :

- lors d'un examen gynécologique,
- pendant une grossesse,
- un accouchement,
- un post-partum,
- une interruption volontaire ou médicale de grossesse,
- tout autre suivi lié à la santé sexuelle et reproductive.

Les violences obstétricales et gynécologiques ne concernent pas uniquement les gestes médicaux eux-mêmes, mais aussi :



l'information donnée,



le respect du consentement,



la prise en compte de la douleur,



la manière dont la personne est traitée et écoutée.

Exemples de situations rapportées :

- Actes réalisés sans explication suffisante ou sans recueil clair du consentement.
- Douleur minimisée ou ignorée.
- Paroles humiliantes, infantilisantes ou culpabilisantes.
- Pressions exercées sur les choix médicaux ou reproductifs.
- Non-respect de l'intimité ou de la dignité.
- Examens, photographies ou présence de tiers sans information claire.

Certaines situations peuvent également survenir dans des contextes d'urgence ou de forte pression médicale. Cela ne doit pas empêcher une réflexion sur le respect, l'information et la dignité des personnes soignées.

Ce qu'on peut remarquer

Certaines personnes mettent du temps à identifier ou nommer ce qu'elles ont vécu.

Les conséquences peuvent être physiques, psychologiques ou traumatiques.

Dans les paroles :

- “Je ne me suis pas sentie écoutée.”
- “Je n'ai pas eu le choix.”
- “Je me suis sentie humiliée ou forcée.”
- “Je n'arrive plus à faire confiance aux soignant·es.”

Dans le comportement :

- Évitement des soins gynécologiques ou médicaux.
- Anxiété importante liée aux consultations ou à la grossesse.
- Troubles du sommeil, cauchemars, reviviscences.
- Colère, tristesse ou sentiment de trahison.
- Difficultés psychologiques en post-partum.

Dans le contexte :

- Absence d'information claire ou de consentement explicite.
- Multiplication d'actes ou examens mal compris.
- Sentiment de ne pas avoir été entendue ou respectée.
- Minimisation institutionnelle de la souffrance exprimée.



Le vécu d'une personne doit pouvoir être entendu avec sérieux et respect, même lorsque les intentions médicales étaient orientées vers le soin.

Comment aider concrètement



**ACCUEILLIR SANS MINIMISER, NI DISQUALIFIER
LE VÉCU EXPRIMÉ**



ÉVITER LES PHRASES TEL QUE

“C’est normal”,
“C’était pour ton bien”,
“Il fallait faire vite”



**RESPECTER LE RYTHME DE LA PERSONNE,
NOTAMMENT EN CAS DE CHOC OU DE
CONFUSION.**



RECONNAÎTRE LA LÉGITIMITÉ DU RESSENTI :

“Ce que tu as vécu semble avoir été difficile ou violent
pour toi.”

Informez sur les droits

- Toute personne a droit à une information claire et à la participation aux décisions concernant sa santé (article L1111-4 du Code de la santé publique).
- Le consentement doit être recherché autant que possible avant les actes médicaux, hors situations d'urgence vitale.
- Il est possible de :
 - demander son dossier médical,
 - saisir un service de médiation,
 - contacter la commission des usagers (CDU),
 - signaler certaines situations à l'établissement ou aux instances ordinales,
 - ou engager des démarches juridiques lorsque cela semble pertinent.

Orienter et accompagner

- Favoriser l'accès à des professionnel·les ou structures proposant un accompagnement respectueux et adapté.
- Proposer un soutien psychologique ou post-traumatique si nécessaire.
- Orienter vers des ressources juridiques ou associatives lorsque la personne le souhaite

👉 Le soin ne doit jamais exclure le respect de la dignité, de la parole et du consentement.

Ressources utiles

Numéros et dispositifs :

- **3919** — Violences Femmes Info
 - **3114** — Prévention du suicide
 - **17 / 112** — Urgences
 - **114 (SMS)** — situations où parler est impossible ou dangereux
-

Structures et ressources :

- **France Victimes** : www.france-victimes.fr
- **Planning Familial** : www.planning-familial.org
- **Collectif CIANE** : www.ciane.net
- **Défenseur des droits** : www.defenseurdesdroits.fr
- **Commissions des usagers (CDU)** — établissements de santé
- **Structures spécialisées dans le psycho-trauma, la périnatalité ou les droits des patient·es**